

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la Société SAS CPV SUN 40 en vue de la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Vouillers

Une enquête publique est ouverte du **mercredi 17 janvier 2024, à partir de 14h00, au lundi 19 février 2024 inclus, jusqu'à 17h00**, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-217-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société SAS CPV SUN 40, dont le siège social est situé à : 966, avenue Raymond Dugrand – Immeuble Blasco – 34060 MONTPELLIER, en vue de créer un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Vouillers.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 6 avril 2023, sera déposée à la mairie de Vouillers où chacun pourra en prendre connaissance pendant 34 jours consécutifs, soit du **mercredi 17 janvier 2024, à 14h00, au lundi 19 février 2024 inclus, jusqu'à 17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Vouillers.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :
– en mairie de Vouillers (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
– sur le site internet des services de l'État dans la Marne ([www.marne.gouv.fr / Publications / Enquetes-publiques](http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Vouillers aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, à la mairie de Vouillers (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-217-IC ;

- par voie électronique à : ddt-participations-public@marne.gouv.fr. Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le **lundi 19 février 2024 à 17h00**.

Monsieur Gérard CHEVALIER, chargé d'opérations en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siègera, à la mairie de Vouillers aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le **mercredi 17 janvier 2024, de 14h00 à 17h00** ;
- le **samedi 3 février 2024, de 14h00 à 17h00** ;
- le **vendredi 9 février 2024, de 14h00 à 17h00** ;
- le **lundi 19 février 2024, de 14h00 à 17h00**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou à la mairie de Vouillers.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société SAS CPV SUN 40. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

- auprès de M. Geoffrey LEMENU par courriel : g.lemenu@luxel.fr ou par voie postale à la société SAS CPV SUN 40, dont le siège social est situé : 966, avenue Raymond Dugrand – Immeuble Blasco – 34060 MONTPELLIER



Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Pôle des Politiques Interministérielles et du Développement Economique

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE

Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Moslins
Avis d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Moslins sera soumis à une enquête d'utilité publique et parcellaire dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'environnement.

Un dossier d'enquête d'utilité publique et parcellaire sera déposé dans les mairies de Moslins et de Morangis du **jeudi 4 janvier 2024 au lundi 5 février 2024 inclus**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bdi-politiques-publiques@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Moslins afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> où le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à Mme le commissaire-enquêteur, domiciliée au siège de l'enquête, mairie de Moslins – 68 rue de la mairie – 51 530 Moslins.

Mme Ginette BINET est désignée commissaire enquêteur titulaire et M. Bruno BETH commissaire enquêteur suppléant.

Mme Ginette BINET siègera à la mairie de Moslins :

- le **jeudi 4 janvier 2024 de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)**,
- le **samedi 20 janvier 2024 de 09h00 à 12h00**,
- le **lundi 5 février 2024 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête)**,

à la mairie de Morangis :

- le **vendredi 12 janvier 2024 de 14h00 à 17h00**

pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée dans la mairie de Moslins, de Morangis et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Châlons-en-Champagne, le
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur,
Nicolas KIEFFER



AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS AU PUBLIC

Commune de Champillon (51160)

Modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme

Le public est informé que par délibération du 20 décembre 2023, le conseil municipal a prescrit les modalités de mise à disposition du dossier au public. La mise à disposition du dossier au public aura lieu du **lundi 8 janvier 2024 au lundi 5 février 2024 inclus** aux horaires habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier de modification simplifiée n°2 sera disponible en mairie pour consultation, accompagné de l'ensemble des avis reçus. Il sera possible d'écrire au maire par voie postale, par courriel à l'adresse suivante : info@champion.com ou d'écrire sur le registre d'observations prévu à cet effet. Cet avis sera consultable en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

SCEA-V "Eric SIGNORY et Filles"

Capital social : 225 000 €
Siège social : 7 rue Saint Thiébaut – 51300 VITRY-EN-PERTHOIS
RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE 828 966 820

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2023, les associés ont décidé du point suivant, à compter du 11 décembre 2023 :
• Augmentation du capital social de 125 010 € le portant à 350 010 €.

Pour avis,
La gérance.

DIVERS (CRÉANCES, CONVOCATIONS, PUBLICATION DES COMPTES...)

Coopérative Vinicole « LOUIS DUPONT »

Société coopérative agricole à capital variable
Siège social : 31 route de Dizy 51480 Cumières
Agrément n°51.244
RCS de Reims : 302 867 411

Avis de convocation

Les Associés-coopérateurs sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire :
Le 19 janvier 2024 à 18 H00, dans les locaux de la CSGV, 44 Allées de Cumières à Epernay.

- Pour délibérer sur l'ordre du jour :
 - Rapport moral du conseil d'administration
 - Rapport financier du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 juillet 2023
 - Rapport du commissaire aux comptes
 - Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs
 - Budget formation pour les administrateurs
 - Affectation du résultat
 - Approbation des résolutions
 - Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration
- Conformément à l'article 35 des statuts de la coopérative, les Associés-coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale, de prendre connaissance au siège de la coopérative, des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que du bilan, du compte de résultat et de ses subdivisions éventuelles de l'annexe dudit exercice.

— auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse ddt-participations-public@marne.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 – Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 29 novembre 2023
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de l'Unité procédures environnementales
Signé : Vincent ROGER



COLLECTIVITES | MAIRIES | PREFECTURES

Découvrez



PROXI
TERRITOIRES

www.proxiterritoires.fr

La plateforme de dématérialisation de vos registres de consultation, enquêtes publiques et PPVE*.

Contactez-nous

 serviceclientslegales@rosseilconseil.fr

*PPVE : Participation Publique par Voie Electronique

DE LA MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Grand Est
Unité départementale de la Marne
Direction départementale des territoires

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

relative à la demande d'enregistrement
d'une installation de centrale d'enrobage de matériaux routiers à chaud
sur le territoire des communes de Valmy et Dommartin-Dampierre
lieux dits « La Tranche » 51 800 Valmy et « Le Dépôt »
51 800 Dommartin-Dampierre
présentée par la société TRABET

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation publique est ouverte du **lundi 8 janvier 2024 au lundi 5 février 2024 inclus** par arrêté préfectoral n°2023-CP-216-IC sur la demande d'enregistrement concernant le projet d'une installation de centrale d'enrobage de matériaux routiers à chaud sur le territoire des communes de Valmy et Dommartin-Dampierre lieux dits « La Tranche » 51 800 Valmy et « Le Dépôt » 51 800 Dommartin-Dampierre présentée par la société TRABET dont le siège social se situe 35 rue des aviateurs 67500 Haguenau.

Pendant toute la durée de la consultation publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier relatif à cette requête et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie de Valmy où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis de 8h00 à 19h00, les mercredis de 13h30 à 18h00 et les jeudis de 13h30 à 19h00 ou adresser ses observations au Préfet par lettre à l'adresse suivante : Direction départementale des territoires – SE – Unité procédures environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne cedex ou par voie électronique à : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

À l'issue de la procédure, la demande susvisée peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande présentée par la société TRABET

Cet avis au public ainsi que la demande de l'exploitant sont consultables sur le site internet « les services de l'Etat dans la Marne » : www.marne.gouv.fr.

Châlons-en-Champagne le 28 novembre 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité
procédures environnementales
SIGNÉ
Vincent ROGER

VIE JURIDIQUE CIVILE

VIE MATRIMONIALE



OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX
4 bis rue Jacques Monod
51431 TINQUEUX CEDEX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François CROISON, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX", titulaire d'un Office Notarial à TINQUEUX (Marne), 4 bis rue Jacques Monod, le 19 décembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur François-Guy Michel Alphonse LEFEBVRE, préparateur en pharmacie, et Madame Lucy MENDES LOPES, assistante maternelle agréée, demeurant ensemble à REIMS (51100) 16 esplanade Flechambault.

Monsieur est né à HIRSON (02500) le 29 septembre 1974,

Madame est née à PRAIA (CAP-VERT) le 14 juin 1975.

Mariés à la mairie de REIMS (51100) le 10 avril 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.



Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web